SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1

A31	A51	C39	C43	C43	C46	D1d
1100	1100	900 SPW	900	900	900	900
2 (6)	2 min.	2 (4)	3 min.	4	2	2
F47	F79	F79	F79	Add.	Add.	"FILES"
600 x 900	1100 x 1300	1100 x 1300	1100 x 1300	300 m 1100 x 300	FILE POSSIBLE 1100 x 300	1100 x 900
2	1 (3)	1 (3)	2 (3)	2	2 min.	2 min. SPW
Type II-Annexe 2 A.M. 07.05.99		Type II-Annexe 3 A.M.07.05.99	Responsable Signalisation RS H. lettres 15 cm.	ZONE TAMPON 100 m Min		
guidage Balisage latéral (5)		2	1	SPW (7)	RADAR (8)	

Remarques :

1. Les distances mentionnées ci-contre sont les distances préconisées. Elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Les signaux sont répétés à gauche, sauf les signaux F79.
3. Les signaux F79 sont de dimensions 1100 x 1300.
4. On placera un signal C39 à 500 m et ce signal sera répété à gauche. (signalisation supplémentaire à l' A.M. du 07.05.99)
5. Le guidage et le balisage latéral seront réalisés au moyen des dispositifs du Type II de l'annexe 2 .
6. Si la disposition des lieux l'exige, un signal C43 limitant la vitesse à 50 km/h sera placé à 150 m.
7. Une zone tampon de 100 m. min. sera prévue en amont du chantier. Aucun dépôt de matériel ou matériaux n'y sera toléré.
8. Le placement de radar préventif ou répressif est possible.

* signal placé dans dispositif type I annexe 3.
SPW : Signalisation supplémentaire à l'A.M.
(SPW) : Alternative A.M. imposée par le SPW
- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

A.5

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1

1/2

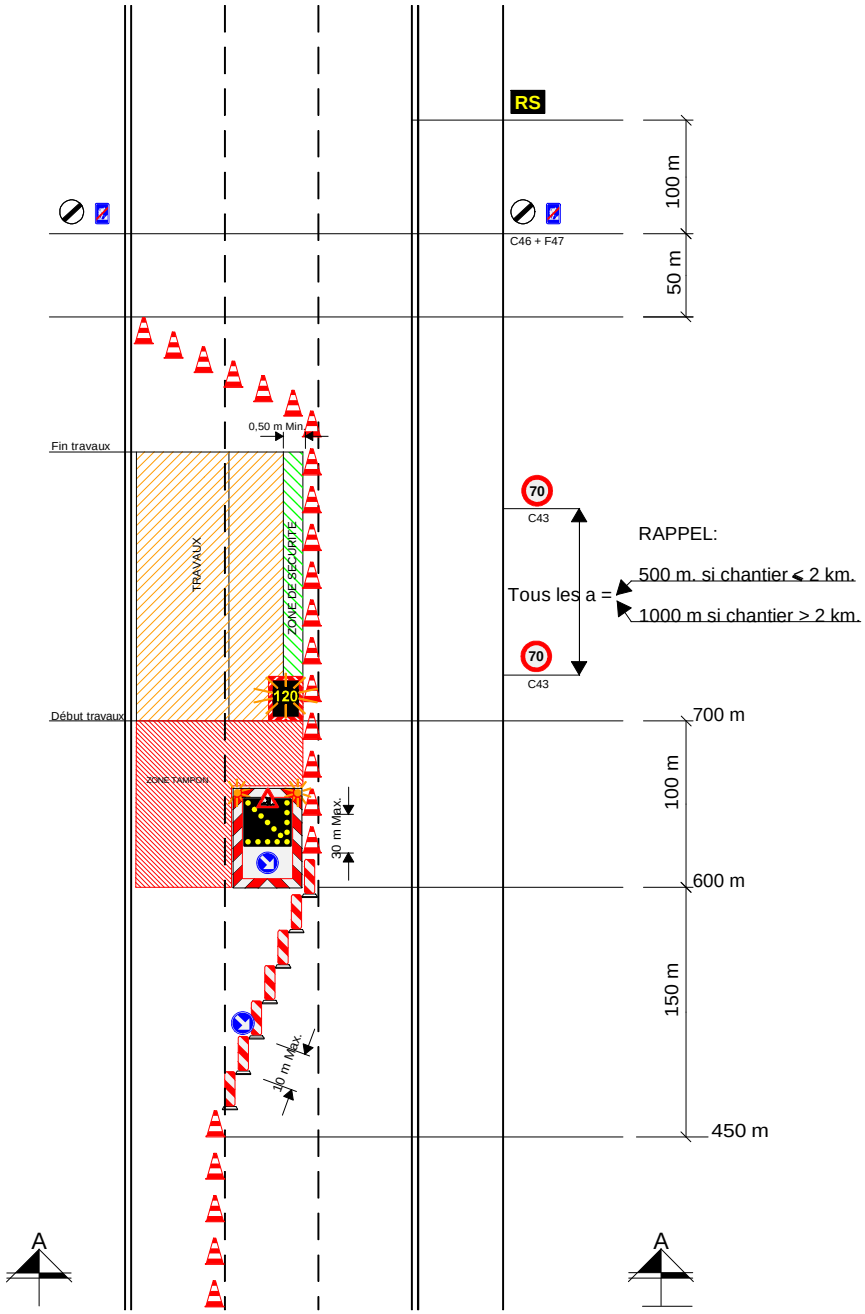

11/12/2017

CHANTIERS DE 5ème CATEGORIE

Autoroutes avec chaussées à 2 x 3 voies - Gênant fortement la circulation

A3.5/g.c.1

2/2

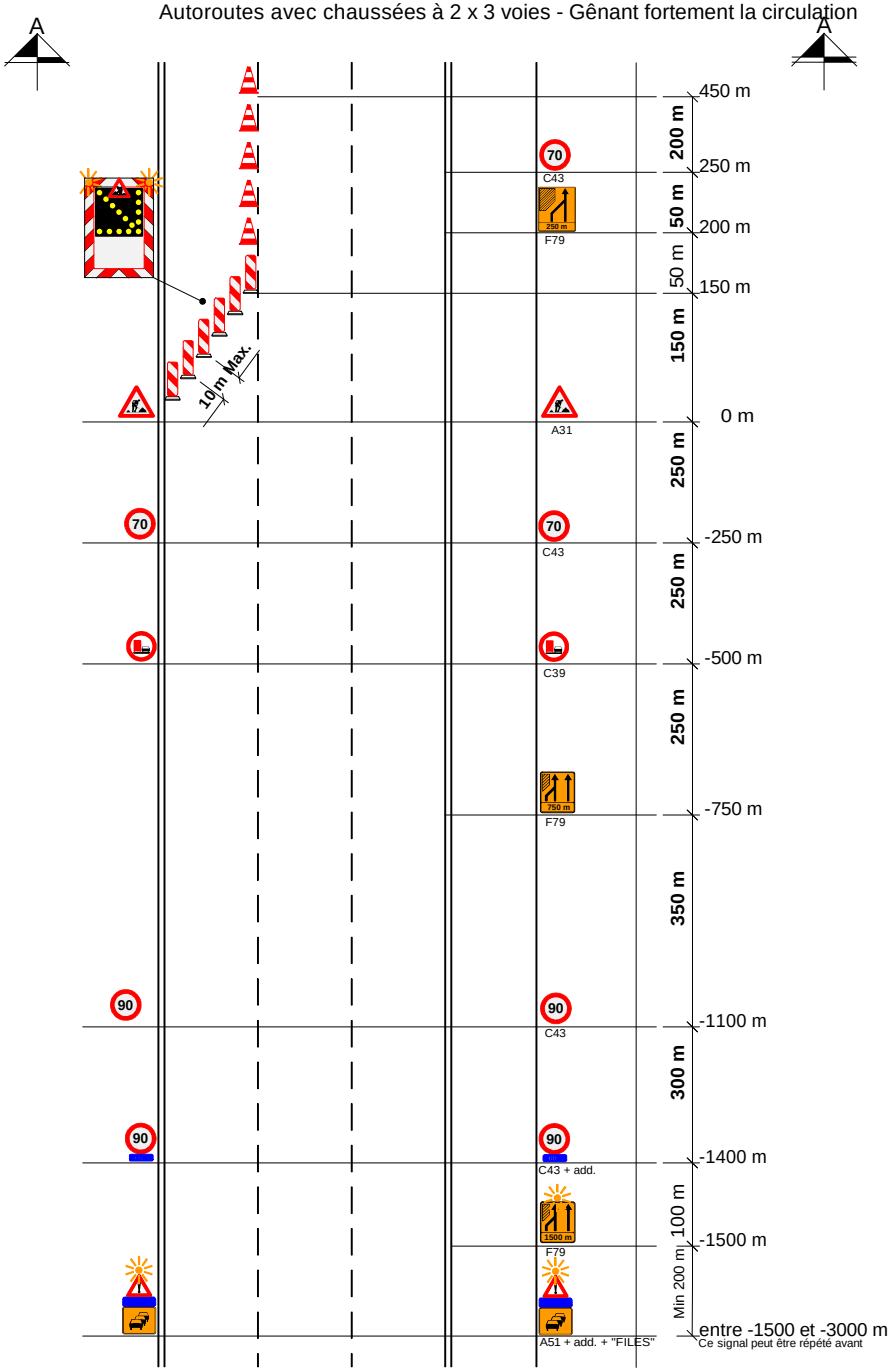

11/12/2017

A.5